

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD233

présenté par
M. Chanteguet, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 7, insérer la division et l'intitulé suivants:

TITRE V *bis*

TRAVAUX MINIERES

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.